

SOCCER (18.11)

Les règlements de la FIFA s'appliquent à moins que l'ASINB n'établisse des règles de jeu particulières. Le cas échéant, ces dernières ont préséance.

Modifications des règlements

1. Nombre de parties allouées : une équipe senior aura droit à un maximum de **20** parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 20 parties allouées. Une équipe junior aura droit à un maximum de **18** parties (y compris les matchs hors-concours, le jeu dirigé, les tournois et les matchs de ligue). Les parties jouées lors des compétitions régionales et provinciales ne seront pas comptées parmi les 18 parties allouées.
2. Durée du match – Deux (2) périodes de 35 minutes entrecoupées d'une pause de 10 minutes.
3. Bris d'égalité : si nécessaire en cas d'égalité (lors des éliminatoires de ligue, régionaux, provinciaux), s'il y a égalité après les périodes réglementaires, deux périodes de prolongation de dix minutes chacune seront jouées en entier. S'il y a encore égalité après les périodes de prolongation, la méthode des tirs au but à partir du point de réparation, tel qu'il est décrit dans les règlements de la FIFA, sera utilisée.
4. Remplacements – illimités
5. Nombre de joueurs en uniforme pour un match – illimité. Le nombre requis de joueurs prêts pour commencer un match doit être sept (7).
6. Un joueur qui reçoit un **carton rouge** dans une demi-finale d'un tournoi provincial est suspendu et ne peut participer au match final du tournoi.
7. Un match de soccer est officiel si au moins **cinquante-cinq (55)** minutes de jeu sont écoulées.
8. Le règlement de clémence entrera en vigueur lorsqu'il y aura une avance de 6 buts et 55 minutes du jeu à été joué, mais si les deux entraîneurs sont d'accord, ils peuvent jouer le reste de la partie pour laquelle le pointage final compte.
9. Les points pour les matchs de ligue : 3 points pour une victoire, 1 point pour une égalité et 0 point pour une défaite.
10. Arbitres : tout sera mis en œuvre pour que trois arbitres qualifiés soient utilisés lors de chaque match conférence, régional et provincial.
11. Tout joueur impliqué auprès de l'Académie de soccer SNB ou qui y est associé d'une façon quelconque durant la saison de soccer de l'ASINB (aout-novembre) est inadmissible à participer à un match de soccer d'une compétition sanctionnée par l'ASINB, et ce, pour toute l'année scolaire. Toutefois, ces élèves demeurent admissibles à représenter leur école à tout autre sport de l'ASINB, à condition de respecter la politique de transfert de l'ASINB. Les écoles, élèves et familles qui choisissent les académies de soccer doivent comprendre que, ce faisant, ils renoncent à la possibilité de participer au soccer offert par l'ASINB.
12. **Compétitions régionales:** la période d'attente entre le match de soccer régional et le match de demi-finale soit d'au moins 90 minutes, sauf si les deux entraîneurs en décident autrement.

Le format pour les régionaux de soccer utilisant un terrain est comme suit:

1er match: 10 h 00 équipe 1 conférence hôte c. équipe 2 conférence en visite

2e match: 12 h 00
3e match : 15 h 30

équipe 1 conférence en visite c. équipe 2 conférence hôte
gagnant du 1er match c. gagnant du 2e match

Si on utilise deux terrains: 1^{er} et 2^e matchs à 10 h
3^e matchs à 14 h

13. **Le championnat de soccer junior de l'ASINB** aura lieu le dernier samedi d'octobre.
14. **Le championnat de soccer senior de l'ASINB** aura lieu le premier samedi et dimanche de novembre.
15. **Horaire de championnat junior:**
Deux terrains doivent être disponibles, l'horaire du championnat pour le samedi est comme suit :

Début des demi-finales : 10 h

Sud/Ouest 1 c. Nord/Est 2

Nord/Est 1 c. Sud/Ouest 2

Match de championnat : 15 h

Si les deux équipes au premier rang se rendent en finale, l'équipe locale est déterminée par un tirage au sort.

Certification d'entraîneur

L'ASINB recommande que tous les entraîneurs de suivre le cours «Licence C» de Soccer Canada avant le début de la saison. La réussite du cours « Un guide sur l'ASINB à l'intention des entraîneurs » est obligatoire pour tous les membres du personnel d'entraîneurs inscrits avant le début de la saison (prière de consulter la R.F. 13).

Expulsions

Chaque conférence tiendra compte des cartes rouges et jaunes. Un joueur qui reçoit deux cartes jaunes dans un match est égal à une carte rouge et sera suspendu le reste de ce jeu et pour le match suivant. Un joueur qui reçoit trois cartes rouges sera suspendu pour un autre match (donc suspension de deux parties). Un joueur qui reçoit une quatrième carte rouge sera suspendu pour le reste de la saison. Un joueur qui reçoit quatre cartes jaunes sera suspendu pour un match. Une cinquième carte jaune lui vaudra une suspension de deux matchs et une sixième, une suspension pour le reste de la saison. L'ASINB a accepté d'adopter ces changements.

Le directeur d'école et le président de la conférence de l'ASINB doivent être avisés du nom des joueurs et des entraîneurs qui ont été expulsés d'une partie. Un joueur ou entraîneur expulsé d'une partie pour des raisons disciplinaires sera suspendu pour le reste de cette partie ainsi que pour la prochaine partie au calendrier (match hors-concours, conférence, régional ou provincial). Si l'expulsion a lieu durant la demi-finale d'une compétition régionale ou provinciale, le joueur ou l'entraîneur expulsé est suspendu de la prochaine partie prévue à l'horaire, à l'exclusion des matchs hors-concours.